

ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



NUMERO DE PUBLICATION : 1001437A6

NUMERO DE DEPOT : 8800155

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Classif. Internat.: A47J

Date de délivrance : 31 Octobre 1989

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 11 Février 1988 à 11h35
à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE:

ARTICLE 1.- Il est délivré à : RALET Daniel
boulevard Poincaré 66, 1070 BRUXELLES(BELGIQUE)

un brevet d' invention d' une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : CRETE AMOVIBLE DOMINANT L'INTERIEUR D'UN RECIPIENT DE CUISINE CONTRE L'ARETE DE LAQUELLE ON CASSE, SANS RISQUE DE BAVURES EXTERIEURES, DES OEUFS FRAIS A RECUEILLIR SANS COQUILLE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 31 Octobre 1989
PAR DELEGATION SPECIALE :

D. VANDERGHEYNST
Conseiller-adjoint à l'Office
de la Propriété Industrielle

Crête amovible dominant l'intérieur d'un récipient de cuisine contre l'arête de laquelle on casse, sans risque de bavures extérieures, des oeufs frais à recueillir sans coquille

L'objet de la présente invention est d'éviter les bavures ou épanchements intempestifs qui risquent de se produire lorsqu'on casse la coquille d'oeufs frais en vue de recueillir leur contenu.

En l'absence de l'invention, les méthodes pratiquées pour casser les oeufs sont essentiellement les suivantes : frapper l'oeuf frais sur le tranchant formé par le bord du récipient, mais alors on s'expose à des bavures s'écoulant vers l'extérieur, ou bien frapper l'oeuf tenu dans une main au dessus du récipient avec un couteau tenu dans l'autre main, mais alors on s'expose à des bavures maculant la main, ou encore frapper l'oeuf sur la paroi intérieure du récipient mais alors l'absence d'arête sur quoi frapper fait que la brisure prend la forme d'un aplatissement, très incommode pour la séparation de la coquille en deux moitiés, et que si plusieurs oeufs sont à casser on en arrive à ne plus trouver sur le fond de place ou frapper qui ne soit déjà tapissée par les oeufs précédents ou à devoir frapper contre la paroi latérale ce qui risque de renverser ou de déplacer le récipient, pour peu qu'il soit léger.

L'objet suivant l'invention est appelé ci-après "Objet" pour la facilité de la rédaction.

L'objet coopère avec le récipient que l'on destine à recevoir les oeufs frais qui sont à débarasser de leur coquille. Il est caractérisé en ce qu'il présente une crête que la coopération précitée situe dans une position dominant l'intérieur du récipient,

~~l'arête de ladite crête servant de butée tranchante contre laquelle on casse en deux la coquille de l'oeuf.~~

La localisation de l'arête au dessus du creux du récipient a pour effet que tout ce qui s'échappe de la coquille est utilement recueilli, sans aucune possibilité d'épanchement ou bavure vers l'extérieur. Ceci est à mettre en parallèle avec les inconvénients déjà décrits lorsqu'on opère sans l'objet.

L'objet se présente sous la forme d'une traverse s'appuyant sur les bords du récipient et formant un pont au dessus de celui-ci. La crête-butée qu'il présente est située dans une position centrale où elle domine le creux du récipient.

L'objet comporte à chacune des extrémités une partie plane et horizontale qui permet un appui stable sur le bord du récipient. Des proéminences éventuelles font saillie vers le bas à partir desdites parties planes, ayant pour objet d'empêcher ou de limiter le glissement de la traverse, le bord du récipient trouvant sa place entre deux saillies.

Il est avantageux que l'objet présente une surface qui soit aussi lisse que possible; c'est-à-dire exemptes de discontinuités susceptibles de retenir des traces d'oeuf liquide, ceci afin de faciliter le nettoyage, cette opération pouvant même se réduire à un simple passage sous un robinet d'eau qui débite.

Il est avantageux de prévoir sur l'objet le ou les moyens de faire tenir un ou plusieurs séparateur de jaune d'oeuf, et de prévoir que celui-ci ou ceux-ci se trouvent plus bas que la crête de façon à ce que celle-ci demeure dégagée pour l'usage auquel elle est destinée. Lesdits séparateurs sont des ustensiles connus qui ont la forme d'un godet pourvu d'ouvertures, celles-ci étant calibrées de façon à refuser le passage au jaune de l'oeuf vu le volume qu'il occupe dans son enveloppe, tout en permettant au blanc de s'écouler.

Il est avantageux également que le ou les séparateurs se rangent latéralement très près de la crête-butée, à fin d'occuper un minimum d'encombrement en largeur et de rendre possible la coopération de l'ensemble avec des récipients relativement étroits.

Dans le cas de plusieurs séparateurs, il est avantageux qu'ils se rangent d'un même côté de la crête, car l'évacuation des jaunes d'oeufs se fait en soulevant l'ensemble et en le penchant dudit côté vers un autre récipient.

Un moyen avantageux de faire tenir un séparateur sur l'objet est de prévoir une coopération entre une saillie présentée par l'un et un creux présenté par l'autre, avec un certain frottement empêchant la séparation lorsque celle-ci n'est pas recherchée. Par exemple, dans le cas où l'objet est obtenu par moulage, utiliser comme saillie celle que constitue la carotte d'alimentation (ou d'injection) de matière : couper ladite carotte à une certaine distance de son point de raccordement à l'objet, et obtenir de la sorte la saillie recherchée, dont l'allure cylindro-conique à faible conicité (élargissement progressif vers l'objet) convient pour obtenir, suivant l'engagement dans le trou coopérant du séparateur, le serrage désiré.

~~Les objets sont réalisables en divers matériaux, notamment la matière plastique, le bois, le métal. Des combinaisons de matériaux différents sont possibles, par exemple une crête en métal ou en plastique fixée sur une traverse en bois.~~

Le moulage de plastique sous pression, c'est à dire le moulage par "injection" est particulièrement bien adapté à la production en série à bas prix de revient de l'objet.

La figure (a) à la feuille de dessin jointe représente une "traverse" réalisée en plastique ou en métal.

- repère (1) : crête-butée
- (2) : partie plane d'appui

08800155

- 4 -

(3) : saillies empêchant le glissement

(4) : saillie pouvant être constitué par
la carotte d'injection

La figure (b) représente un séparateur de jaune

repère (5) : ouvertures calibrées

(6) : trou destiné à coopérer avec la saillie (4)
de la traverse

La figure (c) représente une traverse, munie d'un
séparateur, placée sur un récipient.

REVENDEICATIONS

1. Objet, coopérant avec un récipient de cuisine, destiné à rendre propre l'opération qui consiste à casser des oeufs frais en vue de les débarasser de leur coquille et de les faire contenir par le récipient, caractérisé en ce qu'il localise, de façon stable, au dessus du creux du récipient, une crête (1) contre l'arête de laquelle on frappe l'oeuf frais, de sorte que la totalité de l'oeuf s'écoule dans le récipient.
2. Objet suivant R 1. caractérisé en ce qu'il forme un pont ou traverse s'appuyant sur les bords du récipient, chacune de ses extrémités présentant un plat (2) rendant stable l'appui sur le bord.
3. Objet suivant R 1. et R 2. caractérisé en ce que des proéminences (3) font saillies vers le bas à partir desdits plats (2) et contrarient le glissement éventuel sur les bords du récipient, le bord trouvant sa place entre deux saillies.
4. Objet suivant R 1. caractérisé en ce qu'il porte les moyens d'y faire tenir un ou plusieurs godets séparateurs de jaune, situées plus bas que la crête-butée et plaçables d'un même côté à proximité de celle-ci de façon à prendre un minimum d'encombrement en largeur et à rendre possible la coopération de l'ensemble avec des récipients relativement étroits.
5. Objet suivant R 1. et R 4. caractérisé en ce que les moyens de fixation cités en R 4. résultent de la coopération, avec jeu faible ou frottement, d'une saillie et d'un trou.
6. Objet suivant R 1., R 4. et R 5., exécuté par moulage de matière plastique sous pression ou de métal caractérisé en ce que la carotte correspondant au canal d'alimentation en matière soit située sous la crête, dans son plan, verticalement la crête étant horizontale, et serve à faire tenir un séparateur de jaune, celui-ci présentant une patte horizontale percée d'un trou dans lequel s'engage la carotte, la conicité de celle-ci permettant d'obtenir et de doser le frottement ou serrage en fonction de l'engagement, l'élargissement de la carotte se faisant vers l'objet.

